

489 L 9 4/4

<1941-1942>

Manoevres sur une voie en pente declivite

Instructions

8

M^o 221 du 29/11/41

Véhicule
Remise de R... le 17/11/43

Rappel des précautions spéciales à prendre au cours de manœuvres sur une voie en forte déclivité -

2/12/41 note à tous dépôts, C.M. C.C.E - Réponses à suivre

- Alençon
- + Angers
- Chartres
- Ch. d. L.
- Le Mans
- + Nantes St A
- Nantes M
- Saumur
- St Nazaire

tous dépôts

- Rennes
- Reims
- Valenciennes
- + Valenciennes
- + Roubaix
- + Lille
- Valenciennes
- Valenciennes
- Valenciennes
- + Valenciennes
- + Valenciennes

Rappels le 11/12/41
Rappel le 22/12/41

Rappel le 10/12/41 et 22/12

Rappel le 22/12/41

des

M. Dmy

a examiner

Chap. 11

indiqué par

quelques

particuliers

1941

Nantes-St-Anne, le 4 Décembre 1941

Arrondissement Traction
LE MANS.

MTO tt 221
du 21.11.41

Suite à votre transmission du
1.12.1941.

Ci-dessous la liste des gares où
des manoeuvres se font sur forte
pente, en ce qui concerne notre
dépôt.

Notre-Dame des Landes.
Corfou-miffauge.
La Bernerie.
Malansac
Fay de Bretagne
Albaretz
Candé

A Nantes-St-Anne le 4.12.41

Le Chef de Dépôt.

Arond^t Cracteau
Lemoins

M.TD

ct 221

dec 21-11-41

Toute a votre transmission
du 1-12-41

53

-Ci-dessous la liste des
gares au des manoeuvres
se fait sur forte pente -
en ce qui concerne
notre depart -

par
imp
imp
imp
par
imp
par

- ~~Notre Dame ds Landes ^{maître Ritz} 12~~
- ~~Cofau - Tiffange ^{maître Partheu} 14~~
- ~~Le Bernierie ^{maître à Bonne} 10~~
- ~~Malansac ^{maître Ritz et 6} 6~~
- ~~Fay de Bretagne ^{maître Ritz} 12~~
- ~~Obbaretz ^{maître Ritz} 10~~
- ~~Coardé ^{maître Ritz} 6~~

Maître St. Anne le 4-12-41

Le chef de depart
Lemoins

Matériel et Traction. — Mod. 772 M. T. — Marché 156. — Lot 1. — Imp. Réunies. — Cde 30/E 29023-10-90.

ÉMETTEUR

Service Traction
Arrondissement Le Mans
Etablissement Château du Lac

S. N. C. F. — Région de l'OUEST

DESTINATAIRE

Arrond. Traction Le Mans.

Fiche remplaçant les États

“ NÉANT ”

L'État (1) Manœuvres sur des voies en forte pente
concernant (2) note M.T. 221 est NÉANT.

A. Château du Lac, le 5 Décembre 1941

Le (3) Le Chef de Traction


- (1) Indiquer très exactement le titre du document remplacé.
- (2) Indiquer la période (mois, trimestre, etc., pour lequel le renseignement est Néant).
- (3) Titre et signature de l'émetteur.

MTO H 221

Le Mand. 3.12.41

Arrond^t Traction Le Mand.

Suite à votre note MTO H 221
- du 1.12.41. nous vous faisons
connaître que nous ne voyons
pas de cas où des manœuvres
s'effectuent sur des voies en
forte pente.

Le chef de Dépôt adj^t
Jaures

Hautes Stum le 30/12/11

Arrondissement Trachio
En Hautes

Suite à note ci jointe mes
voul adresser les renseignements
demandés, concernant les rampes
et les sous de circulation :

Notre Dame du Sandre. sous pair, rampe
de 12
Corjou Liffang. sous impair rampe de
14
En Beruere sous impair rampe de
10
Malouan. sous impair rampe de
8 et 6
Pays de Bretagne sous pair rampe de
12
Abbanitz sous impair rampe de
10
Caudé sous pair rampe de 6

En charge Trachio
[Signature]

Arrondissement Craonni & Mans

Suite à la note MT^o 6521 du 1^{er} Décembre
et concernant la liste des gares dont les
manoeuvres se font sur des voies en forte
déclivité

Je informe que je ne connais pas sur la ligne
dont j'ai la surveillance : du Mans à Angers,
de gares qui doivent rentrer dans cette catégorie
Je n'ai en connaissance sur l'arrondissement
que La Milesse de Bazoge et l'Autre Port-sec
sur la ligne du Mans à Rennes et encore qui
ne sont qu'en rampe de 5 m

Le Mans le 4 Décembre 1941

Le Chef mécanicien

Bois

Le Mans le 4

Arrondissement L'Action Le Mans

Suite à la note M 60^{tes} du 1^{er} Décembre
et concernant la liste des gares dont les ma-
noeuvres se font sur des voies en forte déclivité
je informe que je ne connais pas sur la ligne
dont j'ai la surveillance: du Mans à Angers,
de gares qui doivent rentrer dans cette catégorie
je n'ai en connaissance sur l'arrondissement
que La Milesse, La Bazoge et Voutré (Port-sec)
sur la ligne du Mans à Rennes et encore qui
ne sont qu'une rampe de 5^{mm}

Le Mans le 4 Décembre 1941

L'Épémeuvier

pour

Suite a note M.T.Ott. 221.

Points où les précautions spéciales doivent
être prises au cours des manoeuvres.

Gare de La Millerie Scilivote 5^{me} m.

Vouie Port Sec. Lamoignon - - 5^o -

Porte 7. Le Mans triage - - 5^o -

Murs de plusieurs embranchements
particuliers et reprises de trains
venant de Coues.

Le chef muni
Guillardoz

C. D. T.

Je suis à votre service M. To / H. 221. en

h. 3-1944 relative aux

matrices spéciales à l'adresse de

l'entretien de ces matrices

des la part de votre part. Je

vous prie de m'adresser à M. To /

à l'adresse de M. To /

des la part de votre part, M. To /

la cellule de M. To /

à l'adresse de M. To /

de votre part, M. To /

à l'adresse de M. To /

à l'adresse de M. To /

à l'adresse de M. To /

à l'adresse de M. To /

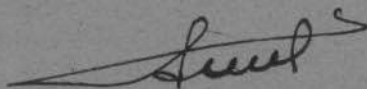
Nantes le 12. 12. 41

Arrondissement Dretour, Le Haut

J'ai a votre note N. 1 du 4. 12
concernant la recherche des cas en
les manoeuvres a fait en forte
prete.

Je vous avise que en ma
circonscription je ne vois rien
a ma connaissance

Le Chef mecanicien



2 chaudières

Arrondissement Traction. Le Mans

Suite à la note M70^{tt} 221 concernant les manœuvres effectuées sur des voies en forte déclivité j'ai l'honneur de vous faire connaître les plans de ma circonscription pouvant rentrer dans cette catégorie

Ligne de Nantes à Segre

- a Baigneveau
- b 8%
- c 9704
- d 10 W^{out} maximum
- e en palier



- a Baudé
- b rampe 6%
- c 9704
- d 10 W^{out} maximum
- e en palier



Ligne de La Flèche à Angers

- a Embranchement des bobeteurs de Gouil
- b 5%
- c 6904
- d 5 W^{out} maximum
- e en déclivité de 5%



Angers le 5 Mars 1942

Le Chef Mécanicien

Rey

Nantes le 7 Mars 1942

Monsieur le Chef d'Arondissement,
Cratiers, Le Mans,

Suite a votre note MTO.11.224 du
26 Février 1942, je vous avise qu'il n'exis-
te pas de manoeuvres exécutées sur des
voies en forte déclivité sur la section
de Couens Nantes placée sous ma surveillance

Le Chef mécanicien

Trinard

Mautes 7 Mars 1942

Arrondissement Orléans
Le Mans.

(suite à la note M.T.O. tt. 21 du
5 Mars 42)

Il n'existe pas sur notre
secteur, de points où les
manœuvres sont effectuées
sur des voies en fortes
déclivités.

Le S/Inspecteur

Quitéy

Le représentant de l'entreprise Cassard a
tendance à distraire de ses fonctions le tubiste
à chaud pour l'utiliser à d'autres travaux.

Intervenu auprès du représentant de
l'entreprise Cassard qui trop souvent
distrait le tubiste à chaud, de ses fonctions
pour l'utiliser à d'autres travaux.

Paris le 6. 3. 42

Monsieur le Directeur de l'Etat

Suite à votre note M T 0 10 10
relative aux manœuvres exécutées
sur des voies en forte déclivité
j'ai le honneur de vous aviser
qu'il n'existe pas en ma cir-
conscription de cas semblables

Le Chef mécanicien

Sirey

M. *Moré* Chef -Mécanicien

Suite à la correspondance échangée au sujet des manœuvres exécutées sur des voies en forte déclivité .

Je vous prie de me faire connaître :

- a) quelles sont les gares où les manœuvres s'exécutent habituellement et effectivement sur des voies en forte pente .
- b) indiquer ces pentes .
- c) à quels trains .
- d) la longueur des parties de trains à manœuvrer .
- e) les points de stationnement des parties non manœuvrées .
- f) pour chaque gare ,joindre un schéma sommaire avec position des aiguilles .

Ces renseignements devront être en ma possession avant la prochaine Conférence des C.M. .

Le Mans , le 26 Février 1942
Le Chef d'Arrendissement

Signé : DONY

*1 p-1
à retourner*

M 1

M. *Dony* Chef - Mécanicien

Suite à la correspondance échangée au sujet des manœuvres exécutées sur des voies en forte déclivité .

Je vous prie de me faire connaître :

- a) quelles sont les gares où les manœuvres s'exécutent habituellement et effectivement sur des voies en pente .
- b) indiquer ces pentes .
- c) à quels trains .
- e) la longueur des parties de trains à manœuvrer .
- e) les points de stationnement des parties non manœuvrées .
- f) pour chaque gare , joindre un schéma sommaire avec position des aiguilles .

Ces renseignements devront être en ma possession avant la prochaine Conférence des C.M.

Le Mans , le 26 Février 1942
Le Chef d'Arrondissement

Signé : DONY

Paris, le

- 4 MAR 1942

MTO/tt 221

LE MANS

Arrondissement

RENNES

Je vous confirme les directives données au cours de la conférence de Chefs d'Arrondissement du 5 Février dernier concernant les mesures spéciales à prendre pour l'exécution des manoeuvres dans les gares comportant des déclivités supérieures à 10 mm.

M'adresser rapidement la nouvelle liste des points où vous seriez d'avis de mesures spéciales.

Signé : VIOSSAT

18 DEC 1941

Paris, le

MTO/tt 221

Arrondissements

PARIS
ROUEN
~~LE MANS~~
~~SAINTES~~
SAINTES

Je vous rappelle ma note MTO/tt 221 du 29 Novembre 1941, par laquelle je vous demandais de rechercher sur votre Arrondissement et de m'adresser la liste, dans le plus bref délai, des cas où des manoeuvres se font sur des voies en forte pente.

Le Chef de la Subdivision Mouvement

erlu
/

[Signature]
ACTION
Enregistré N° 612
le 22-12-41
Arrond^t du Mans

Matériel et Traction. — Mod. 772 M. T. — Marché 158. — Lot 1. — imp. Réunies. — Cde 30/E 2382-8-41

EMETTEUR

Service Traction
Arrondissement du Mans
Établissement Dépôt de St Nazaire

S. N. C. F. — Région de l'OUEST

DESTINATAIRE

Arrondt. du Mans (M1)

Fiche remplaçant les États

“ NÉANT ”

L'État (1) des manœuvres se faisant sur des voies en forte pente
concernant (2) (note MTO. et 221 du 21.11.41) est NÉANT.

St Nazaire, le 5 Décembre 1941
Le (3) Chef de dépôt
[Signature]

- (1) Indiquer très exactement le titre du document remplacé.
- (2) Indiquer la période (mois, trimestre, etc., pour lequel le renseignement est Néant).
- (3) Titre et signature de l'émetteur.

Créditissement Le Nauv.

Dépot de Chartes

Navouers. is effectuait sur d's voirs en forte pente

1170 et 991. du 9. 11. 41 et 111 du 1. 12. 41

Lucel.	Cote Chartis.	13 ^{w/w}	Raccordement de
	Cote Chaux	11 ^{w/w}	trains sur voirs 1173

Le/ chef de dépôt
S. J. Hall

S.N.C.F.
 N° 7^e Arrondt
 P.C.IV
 Dr. 37/25 G.C.

ANNÉE 1941

AVIS-TRAINS N° 153

LIGNE DE ST-NAZAIRE au CROISIC

*Prolongation du service
 des gares entre
 Saint-André-des-Eaux
 et Saint-Nazaire*

Pour effectuer une tournée de visibilité de nuit des signaux, un train spécial composé d'une machine et d'une voiture, sera mis en marche le 30 Décembre 1941, entre St-NAZAIRE et LE CROISIC et vice-versa, dans les conditions indiquées ci-après :

GARES	Spécial N. 155	GARES	Spécial N. 156
SAINT-NAZAIRE.....	18.00	LE CROISIC.....	19.07
Bifur. Le Croisic.....	18.04	Batz-sur-Mer.....	19.13
St-André-des-Eaux.....	18.16		15
Pornichet.....	18.24	Le Pouliguen.....	19.21
La Baule-les-Pins (S.S.)	18.30	La Baule-Escoublac.....	19.27
La Baule-Escoublac.....	18.34		55
	35	La Baule-les-Pins (S.S.)	20.03
Le Pouliguen.....	18.41	Pornichet.....	20.06
Batz-sur-Mer.....	18.46	St-André-des-Eaux.....	20.16
	58		22
LE CROISIC.....	19.02	Bifur. Le Croisic.....	20.36
		St-NAZAIRE.....	20.40

TRAINS FACULTATIFS A NE PAS METTRE EN MARCHÉ LE 30 DÉCEMBRE 1941

S.2257 entre St-NAZAIRE et LE CROISIC

S.2830 entre LA BAULE-ESC. et St-NAZAIRE

- CROISEMENTS -

A St-ANDRÉ-des-EAUX - Le train N.156 croise les trains 2747 et S.2253

A LA BAULE-ESCOUBLAC - Le train N.156 croise le train N.145

A BATZ-sur-MER - Le train N.156 croise le train N.135

- NOTES IMPORTANTES -

Pour le passage du train d'expérience, les gares et postes devront maintenir leurs signaux à l'arrêt ou les fermer en temps utile.

Toutefois, les gares et postes possédant un signal carré devront placer celui-ci à voie libre, si rien ne s'y oppose, dès que le mécanicien du train en aura demandé l'ouverture par plusieurs coups de sifflet.

Avant l'engagement du train d'expérience, le représentant du Service de l'Exploitation fera annoncer cette circulation par dépêche, aux gares et postes de la ligne.

Dans le cas où, pour une cause quelconque, le train d'expérience ne pourrait circuler dans son horaire prévu, le Représentant de l'Exploitation devra également en aviser les gares, et postes intéressés, de façon que les trains du service ne soient pas arrêtés inutilement sur signaux fermés.

En aucun cas, la dite circulation ne devra gêner la marche des trains du service, ni celle des trains militaires; elle pourra même être supprimée si besoin est.

Cet avis sera distribué entre St-NAZAIRE et LE CROISIC par le chef de gare de commande de SAINT-NAZAIRE.

Vu et pris note
 LE CHEF DE GARE DE COMMANDE
 DE ST NAZAIRE

NANTES, le 19 DÉCEMBRE 1941
 LE CHEF D'ARRONDISSEMENT,

9112

[Signature]

Suite à notre note MTO^H 221 du 29/11/41, je vous adresse la liste des gains ou les manœuvres
à fait sur des voies en pote fixe:

ligne de	chartes	voies de côté	S.A.	nombre de S ^m /m ₂
Paris au Mans	chartes	voies de côté	S.A.	
Lamans à Paris	La Vierge le Bayard			15 ^m /m ₂
	gautier			11 ^m /m ₂
chartes à Orl.	Luce	côté chartes		15 ^m /m ₂
		côté orléans		11 ^m /m ₂
sablé à Lilli	Laremus	côté pair		15 ^m /m ₂
Morlay à Stombrant	la Laitelle	pair et impair		16 ^m
	Chambault	pair		16
Préval à Bayonne	Préval	impair		11
	Jauray	pair impair		15
Morlay à Lande's H	Morlay	pair impair		12/15
La Ferté à Langlé	Les Mées	pair		13
	S'Kemp d. P	pair		15
	Jilbailles Vezp	impair		7
	manels	impair		15
	Belleme S'M	pair		20
	Morlay	pair impair		9/16
	Loursmeure	pair		13
	Leulai	imp.		12
Morlay à St' Gault	Morlay	imp.		15
	Liquerolles	pair imp.		10/20
	Solligny la F.	pair		20
	Montins la M	pair		20
Chartet à Angers	Lechemille	pair imp.		

Arrondissement Traction du Mans

M. *Fougeray*

Chef - Mécanicien à *Chartres*
~~Contrôleur - Traction à~~
~~C.C.N. -~~

Suite à ma note même N° du 26 Février 1942, relative aux
manoeuvres exécutées sur des voies en forte déclivité.
Veuillez me faire parvenir les renseignements demandés
pour le 10 Mars prochain dernier délai.

Le Mans, le 5 Mars 1942
Le Chef d'Arrondissement
C. Lang

Chartres le 23 Décembre 1941

Arrondissement du Mans Traction

En réponse à votre note MTOT 221 du 1^{er} Décembre 1941 je ne connais pas de gare où les manœuvres se font sur une voie en forte déclivité, ceci sur les sections des lignes dont j'ai la surveillance

Le Chef, mécanicien

[Signature]

M. *Fougeray* Chef - Mécanicien

Suite à la correspondance échangée au sujet des manœuvres exécutées sur des voies en forte déclivité .

Je vous prie de me faire connaître :

- a) quelles sont les gares où les manœuvres s'exécutent habituellement et effectivement sur des voies en pente .
- b) indiquer ces pentes .
- c) à quels trains .
- d) la longueur des parties de trains à manœuvrer .
- e) les points de stationnement des parties non manœuvrées .
- f) pour chaque gare , joindre un schéma semmaire avec position des aiguilles .

Ces renseignements devront être en ma possession avant la prochaine Conférence des C.M.

Le Mans , le 26 Février 1942
Le Chef d'Arrondissement

Signé : DONY

*7/1/42
à retourner*

Arrondissement Fraction & Haut.

Nouvieu B. Luycinier.

Suite à note M.T.O LL V&L relative aux manœuvres effectuées sur voie et forte déclivité, je vous adresse ci-dessous la liste des établissements visés par la présente note. -

Stations.	côté dangereux		rampe	Observations.
	pair	impair		
Ligne de Sable à S. l. le Guillaume				
Parennes	pair		15 $\frac{1}{2}$	
Ligne d'Alençon à Doufront				
La Vieille	pair	impair	16 $\frac{1}{2}$	
Doufront	pair		16	
Ligne de Pré et Tail à Mayenne				
Pré et Tail		impair	14 $\frac{1}{2}$	
La Troie		impair	15	
Ligne d'Alençon à Conde d'Authie				
Portaigu	pair	impair	12/15	
Ligne de La Hulte Colombiers à Vaigle				
Les Vées	pair		13	
St Remy du Plain	pair		15	
Villaines-Vezot		impair	8	
Haricourt		impair	15	
Bellevue St Martien	pair		20	
Portaigu	pair	impair	9/18	
Truoutte	pair		13	
Cruhai		impair	12	
Ligne de Portaigu à St Sauburge				
Portaigu		impair	25	
Sionville	pair	impair	10/20	
Solligny la Trappe	pair		20	
Moulins la Marche	pair		20	

B. Luycinier le 13 décembre 1941
B. Luycinier

Arondissement Cratign
Le Mans

Suite à nos H.T.O. L.E. 222 relative aux manœuvres effectuées sur voie à forte déclivité, ptout adressé ci-dessous la liste des établissements visés par la présente note.

Stations	cote d'axe		rampes	Observations
	pair	impair		
	Ligne de Sablé à Sillé le Guillaume			
Parennes	pair		15 ^m / ₁₀₀	
	Ligne d'Alençon à Doufront			
La Vieille	pair	impair	16 ^m / ₁₀₀	
Doufront	pair		16	
	Ligne de Pré et Tail à Mayenne			
Pré et Tail		impair	14 ^m / ₁₀₀	
Jarroy		impair	15	
	Ligne d'Alençon à Comté d'Alençon			
Hortagne	pair	impair	10/15	
	Ligne de La Huthie Courbaiviers à Laigle			
St Hés	pair		13	
St Remy du Plain	pair		15	
Villaines Vesot		impair	8	
Harcees		impair	15	
Bellevue St Marten	pair		20	
Hortagne	pair	impair	9/16	
Truauville	pair		13	
Crulai		impair	12	
	Ligne de Hortagne à St Sauverge			
Hortagne		impair	15	
Saignes les	pair	impair	10/20	
Solligny la Trappe	pair		20	
Houlès la Harce	pair		20	

Le chef de seset
UM

le 14-12-41

Arrondissement Tructins, L'Hay

Monsieur S'Ingénieur

Suite à note N.T.O LL VV relative aux manœuvres effectuées sur voie en forte déclivité, je vous adresse ci-dessous la liste des établissements visés par la présente note.

Stations	côté dangereux		rampe	Observations
	pair	impair		
Farennes	Ligne de Sables à Sille la Guillaume			
La Vassel	pair	impair	15 $\frac{1}{2}$	
Doufront	pair	impair	16 $\frac{1}{2}$	
Pré y Tail	Ligne de Pré y Tail à Hayenne			
Jarroz		impair	14 $\frac{1}{2}$	
Hortagne		impair	15	
Les Héés	Ligne d'Alençon à Conde d'Ardenne			
St Remy du Plain	pair	impair	10/15	
Villaines-Vezot	pair		13	
Harcees		impair	8	
Bellevue St Martin		impair	15	
Hortagne	pair		20	
Trou ouïe	pair	impair	9/16	
Cruai			13	
Hortagne		impair	12	
Siognereilles	Ligne de Hortagne à St Jamburge			
Solligny la Crappe	pair	impair	25	
Moulins la Marche	pair	impair	10/20	
	pair		20	
			20	

L'Hay le 13 décembre 1941
S'Ingénieur